



CONCOURS DE PROJETS

SEMAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE 2016

CONCOURS DE PROJETS « Faites la promotion de la Semaine du commerce équitable »

Imaginez une activité commerce équitable chez vous et gagnez le budget prévu !

La Semaine du commerce équitable est une campagne annuelle qui a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable. Elle est organisée à l'initiative du [Trade for Development Centre](#) (TDC)¹, en collaboration avec les principaux acteurs équitables du marché belge.

La Semaine du commerce équitable 2016 se tiendra du **5 au 15 octobre**. Nous annoncerons le thème de cette année d'ici peu, mais nous pouvons d'ores et déjà vous dévoiler notre objectif à long terme : faire en sorte que la Belgique devienne le Pays du commerce équitable !

Pendant ces dix jours, nous braquerons les projecteurs sur le commerce équitable. D'une part au travers de spots radio et de publications dans les médias. D'autre part, **nous souhaitons aussi donner la possibilité au public de découvrir le commerce et les produits équitables près de chez lui.**

C'est pour cette raison que nous voulons encourager toutes les organisations de la société civile à mettre en place un maximum de projets équitables originaux tout au long de la campagne : atelier de barista avec du café issu du commerce équitable, tentative de record, application avec des points de vente des produits du commerce équitable, une zone de police fair trade, concours de cuisine, un concours pour gagner des alliances en or équitable...

Toute activité originale centrée sur le commerce équitable a sa place ici !

Nous comptons sur vous pour ces actions locales !

Imaginez vous-même une activité originale axée sur le commerce équitable et envoyez-nous votre dossier. Et, qui sait, vous bénéficierez peut-être d'un financement du Trade for Development Centre.

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise quels types d'organisations peuvent participer au concours et comment introduire votre projet. Il présente également les

¹ Le TDC est un programme de l'Agence belge de développement qui se consacre au commerce équitable et durable sur la base de sa conviction que ce sont des modèles permettant aux petits producteurs du Sud de s'inscrire dans le développement durable. La sensibilisation est un des piliers de notre action. La Semaine du commerce équitable est notre campagne la plus importante.

Pour de plus amples informations, jetez un petit coup d'œil à notre site www.befair.be.

critères que votre projet doit remplir pour entrer en ligne de compte. **Lisez-le donc attentivement avant d'organiser un brainstorming !**

Vous avez encore des questions après avoir lu le règlement ? Prenez contact avec Els Dehantschutter à l'adresse els.dehantschutter@btcctb.org.

Bonne chance !

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations suivantes :

- les associations sans but lucratif ne bénéficiant pas de subsides de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement) pour la promotion du commerce équitable ;
- les écoles et universités ;
- les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable ;²
- les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes ;
- les associations de solidarité internationale ou environnementale ;³
- les associations culturelles ou sportives ;
- les syndicats et associations professionnelles ;
- les bureaux de communication ;
- les communes et les pouvoirs publics.

Attention : chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.

- La participation est gratuite. Les frais d'envoi des projets sont toutefois à charge des participants et ne sont pas remboursés. Les envois insuffisamment affranchis

² Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable et toute organisation vendant des produits équitables, y compris donc les Magasins du monde-Oxfam, sont toutefois exclues de participation.

³ Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD pour la promotion du commerce équitable.

ne seront pas acceptés.

- Les propositions de projets qui ne seraient pas introduites dans le délai requis seront considérées comme non valables. En outre, ne seront prises en considération que les propositions de projets satisfaisant à toutes les conditions du présent règlement.
- Les candidats ayant introduit un dossier valable restent engagés par leur offre jusqu'à la décision définitive.

2. Conditions de participation

- Votre projet doit avoir pour objectif de sensibiliser le public au commerce équitable. L'activité, qui doit présenter un lien fort avec le commerce équitable, doit lui permettre de se familiariser avec le concept ou en promouvoir les produits.
- Votre projet doit se dérouler entre le 5 et le 15 octobre 2016. Le dimanche qui suit la fin de la campagne compte donc également.
- Les projets sélectionnés doivent intégrer, dans toutes leurs communications, les logos de la CTB et de la Coopération belge au développement ainsi que le logo de la campagne « Fair Trade on Board ».

3. Comment introduire un dossier de projet ?

Vous souhaitez introduire un projet ? Complétez les formulaires joints à ce règlement et transmettez-les-nous. Vous pouvez rédiger votre dossier en français ou en néerlandais.

Le dossier de projet doit comporter les éléments suivants :

- une description succincte du concept et de l'objectif de votre projet ;
- un programme détaillé ;
- le planning et le timing des différentes étapes du projet ;
- une liste des autres organisations avec lesquelles vous comptez collaborer ;
- le budget total du projet et la part que vous souhaitez obtenir de la CTB (il peut s'agir du même montant) ;
- (en option :) une argumentation pour remporter une vidéo Web de votre activité.

Le dossier de projet doit être daté et signé.

La version originale doit nous parvenir par la poste, au plus tard **le lundi 9 mai 2016 à 12 h** à l'adresse suivante :

Els Dehantschutter

CTB -Trade for Development Centre
Rue Haute 147
1000 Bruxelles

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur la base des critères suivants :

- Originalité du projet (voir ci-dessous)
- Groupe cible : nous entendons par là la nature du groupe cible (un groupe cible qui n'est pas encore familiarisé avec le commerce équitable constitue certainement un atout) et le nombre de personnes touchées.
- Impact du projet : que souhaitez-vous réaliser à travers ce projet ? Comment comptez-vous le promouvoir ?
- Faisabilité du projet : le projet est-il réalisable dans les budgets et les délais impartis ?
- Partenariats : la collaboration avec des acteurs du commerce équitable est certainement un atout.
- L'attention accordée à l'environnement (développement durable).

4.1. Imaginer un projet original

L'originalité est l'un des principaux critères de sélection du jury. Un projet original aura en effet un impact plus durable sur les participants. Souvent aussi, il bénéficie de plus d'attention de la part des médias, ce qui lui permet de toucher un plus grand nombre de personnes.

Au fil des ans, nous avons toutefois constaté qu'il est assez difficile de sélectionner à chaque fois des projets équitables originaux dans le cadre de notre concours de projets. Aussi souhaitons-nous vous donner un petit coup de pouce.

4.1.1. Conseils

- Votre activité doit en premier lieu être amusante ou intéressante pour les participants. Elle ne doit surtout pas être moralisatrice, mais inciter à découvrir le commerce équitable de façon ludique.
- Choisissez une activité adaptée au groupe cible que vous avez en tête. Un jeu ou un débat peuvent tous deux s'avérer intéressants, mais pas pour tous les groupes cibles.
- Le but est de sensibiliser le public au commerce équitable. Une activité qui l'invite à découvrir le commerce équitable et à y réfléchir aura plus de chance d'être sélectionnée qu'un projet visant simplement une dégustation ou une distribution de produits équitables, sans y rattacher un volet informatif ou de sensibilisation.
- Vous avez une bonne idée, mais vous ne savez pas trop bien comment la mettre en pratique ? Vous avez un groupe cible en tête, mais ne savez pas comment l'atteindre ? Essayez donc de trouver un ou plusieurs partenaires ! Vous pourrez ainsi vous renforcer mutuellement et toucher un plus grand nombre de personnes.

4.1.2. Fiches d'activité

Pour aider les organisations à trouver de l'inspiration, nous vous proposons quelques fiches activité. Celles-ci regrouperont les activités les plus originales mises en place l'année dernière et vous offriront des trucs et astuces pour développer les vôtres.

Vous pourrez télécharger ces fiches à partir du lundi 21 mars 2016 sur notre site www.befair.be. Tenez également notre page Facebook à l'œil [Semaine du commerce équitable](#).

4.1.3. Rempotez une vidéo Web de votre activité

Chaque année, nous réalisons des vidéos pour un certain nombre de projets. Une équipe de tournage vient alors filmer votre projet. La vidéo (d'environ 3') est publiée sur www.semaineducommerceequitable.be ainsi que dans nos newsletters et sur notre page Youtube et Facebook. Nous l'utilisons aussi pour promouvoir la campagne. Vous trouverez quelques exemples de vidéos de des semaines précédentes sur notre page [Youtube](#).

Vous souhaitez remporter une vidéo Web ? Tentez votre chance ! Une vidéo Web s'avère également intéressante pour votre organisation, puisque vous pouvez l'utiliser dans vos propres communications. À la fin de ce document, un espace est prévu pour que vous nous expliquiez pourquoi il serait intéressant de réaliser une vidéo de votre projet et comment vous pourriez l'utiliser.

4.2. Groupe cible

Vous pouvez choisir le groupe cible de votre projet.

5. Prix

Le remboursement octroyé sera de maximum 5.000 € (TVAC).

Attention : les coûts suivants ne seront **PAS** remboursés :

- l'acquisition de biens non consommables (caméra vidéo, ordinateur...);
- le coût des « prix » ou « récompenses » décernés aux participants ;
- le montant total des achats d'aliments et de boissons équitables pour les participants : **un maximum de 50 %** de ce montant peut être répercuté sur la CTB.

6. Facturation

La facture sera envoyée en double exemplaire.

Deux modes de financement sont possibles :

- paiement de la moitié du montant avant l'événement/projet, le solde étant versé sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- paiement du montant total sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

7. Communication des résultats

Vous serez informés au plus tard **dans la semaine du 23 mai** de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est alloué. Les projets retenus recevront par courrier le règlement du concours, où sont entre autres stipulées les modalités de facturation du montant remporté. En nous envoyant votre facture, votre organisation s'engage à :

- réaliser la partie approuvée de votre projet (cela peut bien évidemment être son entièreté) pendant la Semaine du commerce équitable 2016 ;
- utiliser les logos de la Coopération belge au développement, du Trade for Development Centre et de la campagne Fair Trade on Board dans toutes les communications relatives à votre projet.

8. Visibilité de votre projet pendant la campagne

Les projets retenus bénéficieront aussi d'une promotion et d'une visibilité accrues pendant la Semaine du commerce équitable.

8.1. Promotion de votre projet

www.semaineducommerceequitable.be

En tant qu'organisateur, vous pourrez promouvoir vous-même votre projet sur un calendrier publié sur le site de notre campagne www.semaineducommerceequitable.be.

8.2. Matériel promotionnel gratuit

Les projets sélectionnés pourront commander gratuitement du matériel de campagne :

- panneaux promotionnels Fair Trade on Board ;
- autocollants Fair Trade on Board ;
- affiches de campagne A2 ;
- drapeaux « Semaine du commerce équitable » (en prêt) ;
- dépliants pratiques « Le commerce équitable en quelques mots » ;
- jetons de caddie Fair Trade on Board.

Formulaires à compléter

1. Organisation

Nom	
Adresse	
Numéro de téléphone Courriel	
Membres	
Date de l'événement	
Lieu (Belgique)	
Montant demandé	
Montant total	
Numéro de compte pour les paiements Institution financière Ouvert au nom de	

Fait à, le

Signature / nom :

2. Projet

Intitulé du projet	
Public cible	
Nombre estimé de participants	
Diffusion de l'information ➤ Énumérez les canaux de communication. Vous pourrez en donner une description plus détaillée plus loin.	
Partenariats (Avec qui comptez-vous collaborer ? Et comment ?)	
Timing (Début-fin)	

3. Objectif du projet

Décrivez succinctement le concept et l'objectif de votre projet (**max. 1 page**).

4. Programme détaillé

Donnez une description aussi détaillée que possible du programme (**max. 2 pages**)

5. Budget détaillé

Décrivez le budget prévu pour l'ensemble du projet. **Veillez à être aussi complet que possible : présentez vos dépenses par poste et précisez, pour chaque poste, le montant que vous souhaitez obtenir de la CTB (il peut aussi s'agir du montant total).**

Cela est nécessaire pour que nous puissions évaluer si votre projet répond aux conditions du point 5 du règlement (maximum 50 % des coûts pour les boissons/la nourriture équitables, par exemple) et cela permet aussi d'éviter la confusion lors de l'envoi des preuves justificatives.

Voici un exemple à ne pas suivre :

Budget total : 6.500 €

Budget demandé à la CTB : 5.000 €

- *De cette manière, nous n'avons aucune idée des coûts que vous voulez imputer à la CTB et nous ne pouvons dès lors pas accepter votre projet !*

6. Communication

Comment comptez-vous promouvoir votre projet ? (**max. 1 page**).

7. Vidéo Web

Décrivez ici pourquoi il serait intéressant de réaliser une vidéo de votre projet et comment vous pourriez l'utiliser (canaux de diffusion, événement spécial...) (**max. 1 page**).